MUNICIPALITÉ DE
Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2025 :

> **Règlement numéro 361 sur les taux de taxes et les tarifications pour l'année 2025**
>
> Ce règlement a pour objet de :
>
> - D'établir les taux de taxes et les tarifications pour l'année 2025 en fonction des prévisions budgétaires adoptées par le conseil.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 9 h et 12 h. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 14 janvier 2025.

_____

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier